

---

# Évaluation des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives

---

Université de Paris Dauphine  
& Constructys - OPCA de la  
Construction

---

David ABONNEAU & Catherine  
GARRAUD-DUGACHARD

---



## Aperçu général des résultats :

**456 bénéficiaires ont été interrogés** dans le cadre de ce travail d'évaluation du dispositif POEC<sup>1</sup>. 1 016 bénéficiaires sont répertoriés dans la base Constructys. **L'échantillon observé représente donc 45% du total des bénéficiaires.** En considérant la répartition régionale, l'échantillon est représentatif (tableau 1, page 3). À noter que, la région parisienne pèse à elle-seule 27% de l'échantillon observé et la Bourgogne près de 10%. Les entreprises du bâtiment (plus de 10 salariés) représentent 80% de l'échantillon observé, les Travaux Publics environ 14%. Ces observations contrastent assez fortement avec celles réalisées l'an dernier : les régions fortement représentées étaient le Poitou-Charentes et les Pays-de-la-Loire avec une forte part d'entreprises des Travaux Publics (33% au global dont respectivement 95% et 98% d'entreprises du bâtiment plus de 10 salariés).

**Les formations dispensées sont principalement orientées vers l'acquisition de compétences métier : près de 62%** dont 19% pour le bâtiment gros œuvre, 31% pour le bâtiment second œuvre et 12% pour les travaux publics (en légère baisse en comparaison avec les observations réalisées l'an dernier, 70%). Les formations tertiaires comptent pour seulement 5% (contre 8%), les formations sécurité prévention à peine 1% (contre 9%), les formations découverte des métiers BTP 8% (contre 10%) et les formations conduite d'engin BTP 2% (4%).

En considérant la catégorie socio-professionnelle des bénéficiaires, on compte près de 57% d'ouvriers (contre 75%), 28 % d'employés (22,65%), 3% d'ETAM (contre 1,92%). Les ingénieurs et cadres comptent pour 1,54% (contre 0,43%) de l'échantillon, les bénéficiaires accédant à un premier emploi 8,5%.

54% des bénéficiaires (contre 4,70%) ne sont titulaires d'aucun diplôme (niveau VI), 30% ont un diplôme de niveau V, 12% (contre 29,06%) sont titulaires d'un diplôme de niveau IV et près de 5% d'un diplôme de niveau III ou plus. La répartition des bénéficiaires en considérant le niveau d'instruction a donc considérablement évolué au profit des bénéficiaires dont le niveau d'instruction est le moins élevé (84% pour les niveaux VI et V).

94% des bénéficiaires sont des hommes jeunes : 30% des bénéficiaires ont moins de 25 ans, 33% entre 25 et 35 ans, les moins de 35 ans représentent donc 63% des observations. La population des bénéficiaires a donc légèrement rajeuni (les moins de 35 ans représentaient l'an dernier 55% de l'échantillon).

---

<sup>1</sup> Par souci de clarté, nous ferons référence, dans la présente étude, aux « bénéficiaires 2016 » pour désigner les bénéficiaires interrogés dans le cadre de la campagne 2016 (bien qu'ils aient bénéficié de la formation en 2015) et aux bénéficiaires 2015 pour désigner les bénéficiaires interrogés lors de la campagne 2015 (bien qu'ils aient bénéficié de la formation en 2014). Les résultats de la présente évaluation sont systématiquement comparés avec ceux obtenus dans le cadre de la précédente campagne : sauf indication contraire, les données de la précédente campagne (2015) sont présentées entre parenthèses à la suite des données de la campagne 2016.

**Les bénéficiaires mobilisent la formation principalement pour renforcer les compétences dans le métier** (55%, chiffre identique) mais également pour changer de métier (17%) ou de secteur d'activité (23%). Ce constat est relativement concordant avec les observations réalisées lors de la précédente étude.

Les principales activités représentées sont les suivantes : maçonnerie avec 36% de l'échantillon (contre 25,8%) et électricité bâtiment avec 18% (contre 10,3%). On notera que les activités de travaux publics – génie civil et routes enrobés terrassement très présents l'an dernier ne représentent plus que, respectivement 6% (contre 16,7%) et 1% (contre 11,5%).

**Les bénéficiaires ont été principalement conseillés par des acteurs institutionnels : Pôle Emploi, Mission locale et Maison de l'emploi 70% (contre 56%).** Les recherches personnelles et conseil de l'entourage comptent pour 24% des démarches.

**80% (contre 89%) des POEC sont sanctionnées par une attestation de présence.** Seulement 2% par un CQP, 4,5% par une certification ou une habilitation, 1% par un titre professionnel, les savoirs de base comptent pour près de 10% (contre 2,6%) des bénéficiaires.

**59% des bénéficiaires sont actuellement en emploi,** contre 41% sans emploi. Ces chiffres sont quasiment identiques aux observations réalisées l'an dernier.

38% (contre 40%) des bénéficiaires en emploi sont en CDI, 30% (contre 32%) en CDD, 20% en intérim, 10% (contre 6%) en contrat d'alternance et 2% ont créé ou repris une entreprise.

Près de 16% (contre 47%) des bénéficiaires en emploi sont salariés dans une entreprise de plus de 300 salariés, 25% (contre 15%) dans une entreprise de moins de 10 salariés, 33% (contre 16%) dans une entreprise entre 10 et 49, 25% (contre 22%) dans une entreprise de 50 à 299 salariés. Les entreprises employant les bénéficiaires de POEC ne sont plus les mêmes qu'en 2015 : le dispositif a mieux profité en 2016 aux entreprises de moins de 50 salariés dans le bâtiment au détriment des entreprises des travaux publics de plus de 300 salariés, mieux représentées en 2015.

## Représentation régionale de l'étude : évolution 2015-2016

Régions	Bénéficiaires 2016	%	Répondants 2016	%
ANTILLES-GUYANE	55	5%	27	6 %
AQUITAINE	69	7%	36	8 %
BOURGOGNE	97	9%	45	10 %
BRETAGNE	48	5%	32	7 %
CENTRE	11	1%	6	1 %
CHAMPAGNE ARDENNE	37	4%	14	3 %
ILE DE FRANCE GC	14	1%	9	2 %
ILE DE LA REUNION	68	7%	17	4 %
LIMOUSIN	23	2%	14	3 %
LORRAINE	48	5%	31	7 %
NORD PAS DE CALAIS	64	6%	33	7 %
PACA & CORSE	74	7%	28	6 %
PAYS DE LA LOIRE	16	2%	5	1 %
POITOU CHARENTES	36	4%	26	6 %
REGION PARISIENNE	285	28%	125	27 %
RHONE ALPES	24	2%	8	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>969</b>		<b>456</b>	

## Principales conclusions à l'issue de l'étude :

**Premier constat** : le public-cible des POEC a sensiblement évolué depuis 2015.

Les bénéficiaires interrogés dans le cadre de la campagne 2016 sont plus jeunes qu'en 2015 et leur niveau d'instruction plus faible : 54% des bénéficiaires ne sont titulaires d'aucun diplôme, ils étaient à peine 5% en 2015.

- > La répartition des bénéficiaires en considérant le niveau d'instruction a donc considérablement évolué au profit des bénéficiaires dont le niveau d'instruction est le moins élevé (84% pour les niveaux VI et V), au détriment des bénéficiaires de niveau IV et plus.
- > La part des bénéficiaires pour lesquels le POEC est l'occasion d'accéder à un premier emploi a logiquement évolué à la hausse et, en termes de contenu, on notera un accroissement sensible des formations dédiées aux savoirs de base.

**Second constat** : si les caractéristiques des formations sont restées stables en revanche **les entreprises employant actuellement les bénéficiaires de POEC ont considérablement évolué.**

Comme en 2015, on constate que les POEC sont fortement associées à des démarches d'acquisition de compétences liées directement à la production (formations à dominante technique-métier).

La taille des entreprises qui emploient actuellement les bénéficiaires de POEC s'est considérablement réduite :

- > alors que les entreprises de plus de 300 salariés étaient en 2015 les principaux employeurs des bénéficiaires de POEC, elles ont été supplantées en 2016 par des entreprises de taille moyenne, notamment les 10-49 salariés.
- > De manière concomitante, le poids des activités rattachées aux travaux publics (TP) s'est réduit au profit du bâtiment plus de 10 salariés.

**Troisième constat, l'efficacité des POEC varie sensiblement en fonction de l'âge des bénéficiaires.**

Contrairement aux observations réalisées en 2015, le taux d'emploi, en 2016, varie fortement selon l'âge des bénéficiaires :

- > la situation des moins de 25 ans – assez peu favorable en 2015 – s'est sensiblement améliorée avec un taux d'emploi désormais légèrement au-dessus de la moyenne ;
- > à contrario, la situation des seniors – assez favorable en 2015 – s'est considérablement dégradée avec une chute du taux d'emploi de plus de 8 points ;
- > la situation des bénéficiaires entre 35 et 44 ans s'est très fortement améliorée avec un bond de 9% de taux d'emploi.

**Quatrième constat : l'efficacité des POEC dépend fortement de l'activité des entreprises.** Conformément au constat réalisé l'an dernier, les travaux publics représentent un environnement plus favorable au retour à l'emploi avec  $\frac{3}{4}$  des bénéficiaires actuellement en emploi dont près de la moitié en CDI.

En revanche, le constat inverse peut être formulée au sujet des entreprises du bâtiment de moins de 10 salariés avec seulement 41% des bénéficiaires en emploi.

- > On notera la très bonne performance des entreprises du bâtiment de plus de 10 salariés avec une progression de 10 points du taux d'emploi des bénéficiaires.
- > Cette observation est renforcée par l'examen des contenus de formation : le taux d'emploi des bénéficiaires de formations à dominante technique-métier est beaucoup plus élevé dans le secteur des travaux publics avec 75,82% des bénéficiaires de POEC en emploi.

**Cinquième constat : les caractéristiques des formations et leur efficacité ont évolué :** la part de formations courtes a augmenté au détriment des formations longues (plus de 300 heures). On constate également une nette augmentation de la part des formations dont les montants engagés sont les plus élevés d'une part et des formations dont les montants sont les moins élevés d'autre part au détriment des formations aux montants intermédiaires.

Alors que la précédente évaluation soulignait que les formations les plus courtes étaient les plus efficaces et que les formations les plus coûteuses étaient relativement peu favorables au retour à l'emploi, les résultats de l'étude 2016 sont plus mitigés :

- > soulignons, par exemple, qu'en 2016 les formations les plus efficaces correspondent à des montants engagés supérieurs à 4000 euros ; par ailleurs, les formations les plus courtes et les moins coûteuses sont relativement moins efficaces en 2016 qu'en 2015.

Ce constat général doit être nuancé en tenant compte de l'âge des bénéficiaires : les formations les plus courtes sont relativement efficaces pour les 25-34 ans et les formations plus longues pour les 35-44 ans ; les formations les plus coûteuses sont plus efficaces pour les 45 ans et plus.

Pour de plus amples informations : [catherine.garraud@constructyts.fr](mailto:catherine.garraud@constructyts.fr)